

ANALYSE DE L'ACTIVITE

Le titulaire du CAP "Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux" est un professionnel qualifié qui effectue, sous la direction d'un responsable et généralement en équipe, avec des moyens techniques lourds adaptés:

- des travaux de nettoyage des dispositifs d'assainissement autonomes ou collectifs
- des travaux de nettoyage des installations industrielles et des travaux de collecte des déchets pompables (essentiellement les déchets liquides spéciaux)
- des travaux d'exploitation des réseaux d'assainissement

SECTEURS D'ACTIVITE

Le titulaire du CAP "Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux" est un salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé.

FONCTIONS EXERCEES.

Le titulaire du CAP "Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux" exerce différentes activités pouvant être classées en deux fonctions:

Fonction d'exploitation correspondant aux activités:

- préparation du chantier ou de l'intervention
- gestion du poste de travail
- mise en place et retrait du chantier
- opérations techniques d'assainissement sur réseaux d'assainissement
- opérations techniques de collecte des déchets liquides spéciaux
- inspection et exploitation des réseaux
- interventions sur les pollutions accidentelles

Fonction de communication correspondant aux activités:

- établissement de relations professionnelles avec les usagers ou les clients
- établissement de relations internes à l'entreprise ou à l'organisme

Averti des risques liés à la profession, il met en oeuvre les mesures de prévention adaptées et exerce une veille permanente pour repérer toute modification des conditions de travail afin de réagir d'une manière appropriée.

Il est conduit à exercer des activités de maintenance de premier et deuxième niveaux des équipements et des matériels qu'il met en oeuvre.

Compte tenu des activités visées, il est fortement recommandé aux titulaires du CAP "Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux" d'être en possession du permis de conduire "Poids lourds" ou de l'acquérir à partir de l'âge de 18 ans.

De la même façon, étant donné l'importance des risques dans la profession, il est vivement souhaitable d'être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T).